

**N° 27**

14 JUIL.  
2005

Page 1341  
à 1368

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



---

## **ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 1345 **Simplification administrative**  
Abrogation de circulaires ministérielles et de notes de service.  
C. n° 2005-098 du 5-7-2005 (NOR : MENI0501394C)

---

## **PERSONNELS**

- 1348 **Recrutement** (RLR : 716-0)  
Recrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'agents des services techniques de recherche et de formation.  
Avis du 6-7-2005 (NOR : MENA0501301V)
- 1351 **Recrutement** (RLR : 716-0)  
Recrutements externes d'agents des services techniques de recherche et de formation.  
Avis du 6-7-2005 (NOR : MENA0501302V)
- 1355 **Enseignement privé sous contrat** (RLR : 531-7)  
Répartition du contingent de maîtres délégués susceptibles d'être inscrits sur une liste d'aptitude académique en vue de l'obtention d'un contrat.  
A. du 5-7-2005 (NOR : MENF0501381A)

---

## **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 1357 **Nominations**  
Commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe à pourvoir.  
A. du 27-6-2005. JO du 30-6-2005 (NOR : MENI0501367A)
- 1357 **Nominations**  
Correspondants académiques.  
A. du 5-7-2005 (NOR : MENI0501409A)
- 1358 **Admission à la retraite**  
IGEN.  
A. du 21-6-2005. JO du 6-7-2005 (NOR : MENI0501323A)
- 1358 **Admission à la retraite**  
IGEN.  
A. du 21-6-2005. JO du 6-7-2005 (NOR : MENI0501324A)
- 1358 **Admission à la retraite**  
IGEN.  
A. du 21-6-2005. JO du 6-7-2005 (NOR : MENI0501325A)
- 1358 **Nomination**  
DAFPIC de l'académie de Nantes.  
A. du 6-7-2005 (NOR : MEND0501432A)
- 1358 **Liste d'aptitude**  
Accès au corps des IA-IPR -année 2005.  
A. du 7-7-2005 (NOR : MEND0501443A)

- 1359 **Nominations**  
CAPN des personnels de direction.  
A. du 6-7-2005 (NOR : MEND0501442A)
- 1359 **Nominations**  
Comité technique paritaire central institué auprès du directeur  
du CNOUS.  
A. du 7-7-2005 (NOR : MENF0501457A)

---

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 1360 **Vacance de poste**  
IA-DSDEN du Val-d'Oise (académie de Versailles).  
Avis du 7-7-2005 (NOR : MEND0501431V)
- 1360 **Vacance de poste**  
DAET, adjoint au DAFPIC de l'académie de Rouen.  
Avis du 8-7-2005 (NOR : MEND0501437V)
- 1361 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Caen.  
Avis du 5-7-2005 (NOR : MEND0501417V)
- 1362 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Lille.  
Avis du 5-7-2005 (NOR : MEND0501416V)
- 1362 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Rouen.  
Avis du 5-7-2005 (NOR : MEND0501418V)
- 1363 **Vacance d'emploi**  
Agent comptable de l'École pratique des hautes études.  
Avis du 6-7-2005 (NOR : MEND0501419V)
- 1363 **Vacance d'emploi**  
Agent comptable de l'université de la Méditerranée  
(Aix-Marseille II).  
Avis du 7-7-2005 (NOR : MEND0501430V)
- 1364 **Vacances de postes**  
Postes au CNDP, dans les CRDP et les CDDP.  
Avis du 8-7-2005 (NOR : MENF0501456V)
- 1365 **Vacance de poste**  
Directeur des enseignements à l'Institut national de jeunes sourds  
de Paris.  
Avis du 1-7-2005 (NOR : NOR : MEND0501375V)
- 1366 **Vacance de poste**  
Proviseur adjoint de la clinique médicale et pédagogique  
Édouard Rist (Paris 16ème).  
Avis du 6-7-2005 (NOR : MEND0501433V)

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau annexé à l'arrêté du 17 juin 2005 relatif à l'accès au grade de personnel de direction de 2ème classe - année 2005 paru au B.O. n° 26 du 7 juillet 2005.

- Page 1323 :

Pour l'académie d'origine de M. Lerche Jean-Claude :

**Au lieu de :** Orléans-Tours,

**il faut lire :** Amiens.

## Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.  
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Genève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		80 €	132 €	109,50 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_

Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_

N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_

Localité

\_\_\_\_\_

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de l'agent comptable  
du CNDP

par mandat administratif à l'ordre  
de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code établissement 10071  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 12 57 70

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directeur de la publication :** Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski -  
**Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef  
adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline  
Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :**  
Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** **Délégation à la  
communication,** bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47  
● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.  
● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

**SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE**

**NOR** : MENI0501394C

**CIRCULAIRE N°2005-098  
DU 5-7-2005**

**MEN  
IG**

## **A** **Abrogation de circulaires ministérielles et de notes de service**

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices  
et directeurs des services départementaux de l'éducation  
nationale ; aux chefs d'établissement*

■ Dans un souci de bonne gestion et de simplification administrative, j'ai décidé de procéder à l'abrogation d'une série de circulaires et notes de service qui n'ont plus d'application faute de base légale ou réglementaire ou encore dont les dispositions sont totalement obsolètes et désormais sans objet.

Ces circulaires et notes de service sont présentées par titre du recueil des lois et règlements (RLR), chronologiquement, avec l'indication du chapitre du RLR dans lequel elles sont actuellement classées.

Sont **abrogées** les dispositions suivantes :

### **a) Administration générale**

1. Note de service n° 82-009 du 7 janvier 1982 : Application aux agents de l'État des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs - (RLR 104-9) ;
2. Circulaire du 30 mai 1895 : Procédures des nominations par le recteur - (RLR 140-2 g) ;
3. Note du 15 octobre 1962 : Déconcentration de la tutelle financière des établissements relevant de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires (académies de Lille, Lyon, Montpellier et Poitiers) - (RLR 140-2h) ;

4. Circulaire du 31 janvier 1963 : Congés de maladie - (RLR 140-2g) ;
5. Circulaire n° 80-193 du 5 mai 1980 : Rapports académiques de vie scolaire - (RLR 140-2g) ;
6. Circulaire du 25 octobre 1989 : Développement de l'information administrative du public à travers la télématique - (RLR 104-3) ;

### **b) Moyens d'enseignement**

7. Circulaire n° 82-203 du 12 mai 1982 : Ouverture d'établissements neufs. Connaissance des locaux et des installations par le personnel de direction, de gestion, ouvrier et de service - (RLR 173-1) ;
8. Note de service n° 87-310 du 5 octobre 1987 : Choix et acquisition des logiciels à usage éducatif par les lycées et collèges - (RLR 177-8) ;
9. Note de service n° 87-311 du 5 octobre 1987 : Respect du droit de propriété des logiciels et organisation et gestion des bibliothèques de logiciels dans les lycées et collèges - (RLR 177-8) ;
10. Circulaire du 27 octobre 1987 : Revente des matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion - (RLR 177-8) ;
11. Circulaire n° 98-133 du 22 juin 1998 : Développement des technologies d'information et de communication dans les premier et second degrés - (RLR 177-8) ;

### **c) Rémunérations**

12. Note de service n° 82-529 du 16 novembre 1982 : Mensualisation de la rémunération des instituteurs suppléants - (RLR 206-2c) ;
13. Note de service n° 82-503 du 3 novembre 1982 : Taux de l'indemnité de résidence (IR)

versée aux personnels relevant du MEN appelés à suivre des stages - (RLR 210-1) ;

14. Instruction du 19 décembre 1952 : Agents dont le service est fractionné entre deux localités différentes - (RLR 214-0g) ;

15. Circulaire du 16 juillet 1949 : Frais de déplacement des fonctionnaires des DOM envoyés en congé administratif (primes d'assurance de bagages) - (RLR 214-4) ;

16. Circulaire du 30 mai 1950 : Suppression des indemnités compensatrices de logement - (RLR 218-0) ;

17. Circulaire n° 80-212 du 20 mai 1980 : Logement des instituteurs - (RLR 218-3) ;

18. Circulaire du 9 mars 1951 : Situation au regard de la sécurité sociale du personnel à temps partiel d'hygiène scolaire - (RLR 242-0) ;

19. Circulaire n° 72-135 du 28 mars 1972 : Situation, au regard de la sécurité sociale, des maîtres auxiliaires et des auxiliaires de surveillance du second degré et de l'enseignement technique - (RLR 242-0) ;

20. Circulaire n° 76-305 et n° 76-U-109 du 23 septembre 1976 : Législation sociale applicable aux fonctionnaires travaillant à mi-temps (indemnités journalières de sécurité sociale et prestations familiales) - (RLR 242-0) ;

21. Circulaire du 30 mars 1949 : Fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale mis à la disposition de la Mutuelle générale de l'éducation nationale - (RLR 248-0) ;

22. Circulaire du 14 janvier 1960 : Émission des titres de perception "Mutuelle générale de l'éducation nationale" - (RLR 248-0) ;

23. Note du 16 janvier 1963 : Émission des titres de perception "Mutuelle générale de l'éducation nationale" - (RLR 248-0) ;

24. Circulaire du 14 septembre 1949 : Paiement de l'allocation de salaire unique aux veuves de guerre titulaires d'une pension civile exceptionnelle - (RLR 250-2) ;

**d) Réglementation financière et comptable**

25. Circulaire n° 78-134 du 24 mars 1978 : Redevance radio-télévision des récepteurs utilisés dans les établissements d'enseignement publics - (RLR 310-2) ;

26. Note de service n° 85-223 du 13 juin 1985 : Redevance sur les appareils récepteurs de télévision et les magnétoscopes détenus par des

établissements d'enseignement - conditions d'exonération - (RLR 310-2) ;

27. Circulaire du 19 septembre 1925 : Régime financier des collèges - (RLR 360-1) ;

28. Circulaire du 28 août 1963 : Intitulé des comptes courants postaux des personnels de l'intendance universitaire chargés de la gestion comptable des établissements relevant de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires - (RLR 361-0b) ;

**e) Enseignement supérieur**

29. Circulaire n° 77-U-098 du 20 octobre 1977 : Délivrance des diplômes de docteur en médecine - (RLR 432-4) ;

30. Circulaire n° 78-U-083 du 23 novembre 1978 : Délivrance des diplômes définitifs de spécialités médicales - (RLR 432-4) ;

31. Note de service n° 96-162 du 14 juin 1996 : Approfondissement de la formation en mathématiques en MP, PC et PSI - (RLR 471-1a) ;

**f) Enseignement scolaire - Transports scolaires**

32. Circulaire du 24 janvier 1882 : Participation des élèves à l'enseignement religieux et aux services du culte dans l'enseignement secondaire - (RLR 502-3) ;

33. Note du 6 juillet 1977 : Établissements de premier cycle à la rentrée scolaire 1977 - (RLR 520-7) ;

34. Note de service n° 87-114 du 16 avril 1987 : Expériences d'assouplissement des procédures d'affectation des élèves pour la rentrée scolaire 1987 - (RLR 520-7) ;

35. Circulaire n° 87-389 du 7 décembre 1987 : Assouplissement des procédures d'affectation des élèves pour la rentrée scolaire 1988 - (RLR 520-7) ;

36. Circulaire du 31 mars 1960 : Remboursement des frais engagés par les familles pour assurer la fréquentation scolaire de leurs enfants - (RLR 571-1) ;

37. Circulaire du 14 août 1962 : Mise en œuvre de la participation financière de l'État aux frais de transport des élèves empruntant les services ferroviaires réguliers de la SNCF - (RLR 571-0) ;

38. Circulaire du 3 août 1963 : Transports scolaires subventionnés sur les lignes de la SNCF - (RLR 571-0) ;

39. Circulaire du 30 décembre 1963 : Transports scolaires subventionnés sur les lignes de la SNCF - (RLR 571-0) ;
40. Circulaire n° 64-295 du 24 juin 1964 : Sécurité des élèves pendant le voyage en car - transports et sorties scolaires - (RLR 571-0) ;
41. Circulaire n° 65-170 du 15 avril 1965 : Transports scolaires : états de liquidation périodiques - (RLR 571-0) ;
42. Circulaire n° IV - 67-472 du 15 novembre 1967 : Situation des jeunes migrants étrangers - (RLR 571-0) ;
43. Circulaire n° IV - 68-475 du 25 novembre 1968 : Aide aux familles pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire - (RLR 571-1) ;
44. Circulaire n° IV - 69-96 du 18 février 1969 : Transports scolaires - (RLR 571-0) ;
45. Circulaire n° IV - 70-31 du 21 janvier 1970 : Application du décret n° 69-520 du 31 mai 1969 relatif au financement des transports scolaires - (RLR 571-0) ;
46. Circulaire n° 75-162 du 28 avril 1975 : Application de l'arrêté du 11 décembre 1974 relatif à la participation financière de l'État aux frais de premier établissement de services de transports scolaires - (RLR 571-0) ;
47. Circulaire n° 75-276 du 11 août 1975 : Harmonisation des participations locales aux dépenses de transports scolaires - (RLR 571-0) ;
48. Circulaire n° 76-007 du 7 janvier 1976 : Aide de l'État en matière de transports scolaires. Bénéficiaires des subventions - (RLR 571-0) ;
49. Note de service n° 82-354 du 16 août 1982 : Participation financière de l'État aux frais de premier établissement de services de transports scolaires - (RLR 571-0) ;
50. Note de service n° 83-073 du 8 février 1983 : Sécurité des élèves dans les véhicules de transports scolaires - (RLR 571-0) ;
51. Note de service n° 83-253 du 29 juin 1983 : Bourses de fréquentation scolaire - (RLR 571-1) ;
52. Circulaire du 28 juin 1949 : Réclamations des candidats ayant échoué aux examens du baccalauréat - (RLR 544-0b) ;
53. Circulaire n° 83-144 du 28 mars 1983 : Prise en charge par l'État des frais de transport des élèves handicapés - (RLR 571-9) ;
- g) Personnels**
54. Circulaire du 13 novembre 1888 : Personnel de nationalité étrangère - (RLR 530-1) ;
55. Circulaire du 5 août 1857 : Leçons particulières - (RLR 700-3) ;
56. Circulaire du 23 février 1901 : Leçons particulières - (RLR 700-3) ;
57. Circulaire du 5 février 1923 : Interdiction des études privées - (RLR 700-3) ;
58. Circulaire du 6 septembre 1928 : Interdiction des cours à l'usage des élèves faibles ; cours de vacances - (RLR 700-3) ;
59. Circulaire du 19 septembre 1961 : Leçons particulières et participation des professeurs de l'enseignement public à des cours privés - (RLR 700-3) ;
60. Circulaire n° 66-240 du 23 juin 1966 : Leçons particulières - (RLR 700-3) ;
61. Circulaire n° 64-342 du 31 juillet 1964 : Participation à des cours privés du personnel enseignant d'enseignement supérieur - (RLR 700-3) ;
62. Circulaire n° III- 69-20 du 16 janvier 1969 : Participation des personnels des enseignements supérieurs à des cours privés - (RLR 700-3) ;
63. Circulaire du 8 avril 1965 : Concierges des bibliothèques universitaires - (RLR 715-2) ;
64. Circulaire du 17 juin 1961 : Comités techniques paritaires départementaux des instituteurs - (RLR 720-1) ;
65. Circulaire n° 72-310 du 10 août 1972 : Reclassement des maîtres permanents de classe d'application ayant effectué des services de maître temporaire - (RLR 720-3) ;
66. Circulaire n° 73-430 du 26 octobre 1973 : Discipline des instituteurs - (RLR 720-5) ;
67. Circulaire du 3 août 1962 : Accueil des candidats à un emploi de professeur contractuel - (RLR 847-0).
- Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

# P ERSONNELS

**RECRUTEMENT**

**NOR** : MENA0501301V  
**RLR** : 716-0

AVIS DU 6-7-2005

MEN  
DPMA B7

## **R**ecrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'agents des services techniques de recherche et de formation

■ En application de l'article 1er du décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, des recrutements sans concours, par listes classées par ordre d'aptitude d'agents des services techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu au titre de l'année 2005, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements, organisés par branche

d'activité professionnelle et par emploi type, sont ouverts aux agents non titulaires remplissant les conditions des paragraphes I et II de l'article 1er de la loi du 3 janvier 2001 précitée. Les agents non titulaires remplissant les conditions susvisées ne peuvent faire acte de candidature que pour l'accès à un corps de l'administration dont ils relèvent, ou dont ils relevaient à la date d'expiration de leur dernier contrat.

Ils ne peuvent en outre présenter leur candidature au titre d'une même année qu'à une seule liste classée par ordre d'aptitude.

Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 69.

La répartition par académie, branche d'activité professionnelle, emploi type et établissement, des postes à pourvoir est fixée par le tableau annexé au présent avis.

Les dossiers de candidature doivent comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé. La date limite de dépôt des dossiers de candidature, fixée par chaque président ou directeur d'établissement ne pourra pas intervenir **avant le 18 août 2005**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement de votre choix.



**A**nnexe**BAP EMPLOI TYPE****AFFECTATAIRE****NOMBRE  
D'EMPLOIS****Académie d'Aix-Marseille**

G	aide logistique	université Aix-Marseille 2	1
G	aide logistique	université Aix-Marseille 3	1
I	aide en gestion scientifique et technique	université Aix-Marseille 2	1

**Académie de Besançon**

G	aide logistique	université Besançon	1
G	aide logistique	UTBM Belfort-Montbéliard	1

**Académie de Bordeaux**

G	aide logistique	université Bordeaux 3	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Pau et Pays d'Adour	1
I	aide en gestion scientifique et technique	université Bordeaux 2	1

**Académie de Créteil**

G	aide logistique	université Paris 12	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 12	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 13	2

**Académie de Dijon**

G	aide logistique	université Dijon	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université Dijon	1

**Académie de Lille**

G	aide logistique	université Lille 1	1
G	aide logistique	université Valenciennes	5
I	aide en admin. scientifique et technique	université Lille 1	2

**Académie de Lyon**

G	aide logistique	université Lyon 1	1
G	aide logistique	université Lyon 2	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Lyon 2	2

**Académie de Montpellier**

I	aide en admin. scientifique et technique	université Montpellier 1	1
---	--	--------------------------	---

**Académie de Nantes**

I	aide en admin. scientifique et technique	université Nantes	1
---	--	-------------------	---

**Académie de Nice**

G	aide logistique	université Nice	1
I	aide en admin. scientifique et technique	IUFM Nice	1

### **Académie d'Orléans-Tours**

I	aide en admin. scientifique et technique	université Orléans	1
---	--	--------------------	---

### **Académie de Paris**

G	aide logistique	CNED	2
G	aide logistique	Institut de France Paris	1
G	aide logistique	université Paris 4	1
G	aide logistique	université Paris 6	1
I	aide en admin. scientifique et technique	CNED	6
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 4	1
I	aide en gestion scientifique et technique	université Paris 6	1

### **Académie de Poitiers**

G	aide logistique	IUFM Poitiers	1
G	aide logistique	université Poitiers	1

### **Académie de Reims**

G	aide logistique	université Reims	1
---	-----------------	------------------	---

### **Académie de Rennes**

G	aide logistique	INSA Rennes	1
G	aide logistique	université Rennes 1	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université de Bretagne Sud	5
I	aide en gestion scientifique et technique	université Rennes 2	6

### **Académie de Rouen**

G	aide logistique	université Rouen	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Rouen	3
I	aide en gestion scientifique et technique	université Rouen	1

### **Académie de Strasbourg**

G	aide logistique	université Strasbourg 1 (EECPM)	1
G	aide logistique	université Strasbourg 1	1

### **Académie de Toulouse**

G	aide de cuisine et de restauration	INSA Toulouse	1
---	------------------------------------	---------------	---

## RECRUTEMENT

NOR : MENA0501302V  
RLR : 716-0

AVIS DU 6-7-2005

MEN  
DPMA B7

## Recrutements externes d'agents des services techniques de recherche et de formation

■ En application de l'article 65-2 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'agents des services techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2005, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type. Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 236.

La répartition par académie, branche d'activité professionnelle, emploi type et établissement, des postes à pourvoir est fixée par le tableau annexé au présent avis.

Chaque directeur ou président d'établissement arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat, qui sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant la formation initiale et éventuellement continue du candidat et, le cas échéant, son parcours professionnel antérieur. Au terme de l'examen des dossiers, la commission auditionne les candidats dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant notamment en compte des critères professionnels.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature, fixée par chaque président ou directeur d'établissement, ne pourra pas intervenir **avant le 18 août 2005**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement ou aux établissements de votre choix.

## Annexe

### BAP EMPLOI TYPE

### AFFECTATAIRE

### NOMBRE D'EMPLOIS

#### Académie d'Aix-Marseille

G	aide logistique	IUFM Aix-Marseille	1
G	aide logistique	université Aix-Marseille 2 (IUT Aix)	1
G	aide logistique	université Aix-Marseille 1	1
G	aide technique du bâtiment	université Aix-Marseille 3	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Aix-Marseille 1	3
I	aide en gestion scientifique et technique	IUFM Aix-Marseille	1

#### Académie d'Amiens

G	aide logistique	université d'Amiens	1
G	aide technique du bâtiment	université Amiens (IUT Amiens)	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Amiens (IUT Amiens)	1

### **Académie de Besançon**

G aide logistique UTBM Belfort-Montbéliard 1

### **Académie de Bordeaux**

G aide logistique université Bordeaux 2 1  
G aide logistique université Bordeaux 4 1  
G aide logistique université Pau et Pays d'Adour 3  
I aide en admin. scientifique et technique IEP de Bordeaux 1  
I aide en admin. scientifique et technique université Pau et Pays d'Adour 1

### **Académie de Caen**

G aide logistique université Caen (IUT Caen) 2

### **Académie de Clermont-Ferrand**

G aide logistique université Clermont-Ferrand 1 1  
G aide logistique université Clermont-Ferrand 2 1  
I aide en admin. scientifique et technique université Clermont-Ferrand 1 2

### **Académie de Créteil**

A agent de laboratoire - inter BAP université Paris 12 1  
G aide logistique IUFM Créteil 6  
G aide logistique université Paris 12 1  
G aide logistique université Paris 13 1  
G aide technique du bâtiment IUFM Créteil 2  
I aide en admin. scientifique et technique IUFM Créteil 1  
I aide en admin. scientifique et technique université Paris 12 1  
I aide en admin. scientifique et technique université Paris 13 3  
I aide en gest. scientifique et technique université Paris 8 1

### **Académie de Dijon**

G aide logistique université Dijon (ENSBANA) 1  
G aide logistique université Dijon 2  
G aide technique du bâtiment université Dijon 1

### **Académie de Grenoble**

G aide logistique IUFM Grenoble 1  
G aide logistique université Chambéry 1  
G aide logistique université Grenoble 1 1  
G aide logistique université Grenoble 2 1

### **Académie de Guadeloupe**

G aide logistique université Antilles-Guyane 3  
I aide en admin. scientifique et technique université Antilles-Guyane 1  
I aide en gestion scientifique et technique université Antilles-Guyane 5

**Académie de Lille**

B	agent de laboratoire - inter BAP	université Lille 1	1
G	aide logistique	IUFM Lille	5
G	aide logistique	université Lille 1	2
G	aide logistique	université Lille 2	2
G	aide logistique	université Lille 3	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Lille 2	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Valenciennes	1

**Académie de Limoges**

G	aide logistique	ENS céram. industrielle Limoges	1
G	aide logistique	université Limoges	1

**Académie de Lyon**

A	agent de laboratoire - inter BAP	université Lyon 1	2
B	agent de laboratoire - inter BAP	ENS de Lyon	1
G	aide de cuisine et de restauration	ENS let.et sc.hum de Lyon	1
G	aide de cuisine et de restauration	INSA de Lyon	2
G	aide de cuisine et de restauration	IUFM Lyon	1
G	aide jardinier	université Saint-Étienne	1
G	aide logistique	ENS let.et sc.hum de Lyon	4
G	aide logistique	INRP Lyon	3
G	aide logistique	IUFM Lyon	1
G	aide logistique	université Lyon 3	1
G	aide technique du bâtiment	INRP Lyon	1
G	aide technique du bâtiment	université Lyon 1	1
G	aide technique du bâtiment	université Lyon 3	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Lyon 1 (Observatoire)	1

**Académie de Montpellier**

A	agent de laboratoire - inter BAP	université Montpellier 2	1
B	agent de laboratoire - inter BAP	université Montpellier 2	1
G	aide logistique	rectorat de Montpellier	1
G	aide logistique	université Montpellier 2 (IUT Montpellier 2)	1
G	aide logistique	université Montpellier 1	1
G	aide logistique	université Montpellier 2	1
G	aide logistique	université Montpellier 3	1
I	aide en admin. scientifique et technique	univ. Montpellier 2 (IUT Montp. 2)	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Montpellier 1	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Montpellier 2	1

**Académie de Nancy-Metz**

A	agent de laboratoire - inter BAP	université Nancy 1	1
G	aide technique du bâtiment	université Nancy 1	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Nancy 1	3
I	aide en gestion scientifique et technique	ENI Metz	1
I	aide en gestion scientifique et technique	INP Nancy	1

### Académie de Nantes

G	aide logistique	université Nantes (IUT St-Nazaire)	1
G	aide logistique	université Nantes	2

### Académie de Nice

G	aide logistique	IUFM Nice	3
G	aide logistique	université Nice	1
I	aide en admin. scientifique et technique	IUFM Nice	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Nice	1

### Académie d'Orléans-Tours

G	aide jardinier	université Orléans	1
G	aide logistique	université Orléans	2
G	aide logistique	université Tours	2
I	aide en gestion scientifique et technique	université Tours	2

### Académie de Paris

B	agent de laboratoire - inter BAP	université Paris 5	1
G	aide logistique	CNDP	1
G	aide logistique	CNED	3
G	aide logistique	CNAM Paris	2
G	aide logistique	ENS de Paris	1
G	aide logistique	ENSAM Paris	9
G	aide logistique	Institut de France Paris	5
G	aide logistique	Palais de la découverte	5
G	aide logistique	université Paris 1	2
G	aide logistique	université Paris 2	2
G	aide logistique	université Paris 4	1
G	aide logistique	université Paris 5	1
G	aide logistique	université Paris 6	2
G	aide logistique	université Paris 7	1
G	aide technique du bâtiment	Palais de la découverte	5
I	aide en admin. scientifique et technique	CNED	3
I	aide en admin. scientifique et technique	ENS de Paris	1
I	aide en admin. scientifique et technique	ENSAM Paris	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 1	1
I	aide en gest. scientifique et technique	CNED	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université Paris 6	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université Paris 7	1

### Académie de Poitiers

G	aide logistique	univ Poitiers (IUT Poitiers )	2
G	aide logistique	université Poitiers	3

### Académie de Reims

G	aide logistique	université Reims	4
G	aide technique du bâtiment	université Reims (IUT Reims )	2

### Académie de Rennes

G	aide logistique	université Rennes 1 (IUT Rennes)	3
G	aide logistique	université Rennes 2	2
G	aide technique du bâtiment	université Rennes 1	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université de Brest	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université Rennes 2	2

### Académie de Rouen

G	aide logistique	INSA Rouen	1
G	aide logistique	université Rouen	2
I	aide en admin. scientifique et technique	université Rouen	1

### Académie de Strasbourg

G	aide logistique	université Strasbourg 3 (IUT)	1
---	-----------------	-------------------------------	---

### Académie de Toulouse

G	aide logistique	INP Toulouse	1
G	aide logistique	université Toulouse 1	1
G	aide logistique	université Toulouse 2	1
I	aide en admin. scientifique et technique	IEP Toulouse 1	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Toulouse 2	1
I	aide en gest. scientifique et technique	université Toulouse 1	2

### Académie de Versailles

A	agent de laboratoire - inter BAP	université Paris 11 (IUT Cachan)	1
A	agent de laboratoire - inter BAP	université Paris 11	2
B	agent de laboratoire - inter BAP	université Paris 11	2
G	aide jardinier	université Paris 11	1
G	aide logistique	université Paris 10	1
G	aide logistique	université Paris 11	4
G	aide logistique	université Versailles St-Quentin	1
G	aide technique du bâtiment	IUFM Versailles	4
G	aide technique du bâtiment	université Paris 11	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 10	1
I	aide en admin. scientifique et technique	université Paris 11	2
I	aide en gest. scientifique et technique	université Paris 11	2

**ENSEIGNEMENT PRIVÉ  
 SOUS CONTRAT**

**NOR : MENF0501381A  
 RLR : 531-7**

**ARRÊTÉ DU 5-7-2005**

**MEN  
 DAF D1**

**R**épartition du contingent de maîtres délégués susceptibles d'être inscrits sur une liste d'aptitude académique en vue de l'obtention d'un contrat

■ Par arrêté du ministre de l'éducation natio-

nale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 juillet 2005, le contingent de maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré susceptibles d'être inscrits sur une liste d'aptitude académique en vue de l'obtention d'un contrat est réparti entre les académies ainsi qu'il est précisé dans le tableau annexé au présent arrêté.

# **A**nnexe

## **CONTRACTUALISATION DES DÉLÉGUÉS AUXILIAIRES - RÉPARTITION DES CONTRATS AU TITRE DE L'ANNÉE 2005**

<b>Académies</b>	<b>Répartition des contrats au 1er septembre 2005</b>
Aix-Marseille	90
Amiens	13
Besançon	27
Bordeaux	60
Caen	22
Clermont-Ferrand	30
Corse	4
Créteil	340
Dijon	12
Grenoble	106
Guadeloupe	2
Guyane	2
Lille	170
Limoges	4
Lyon	85
Martinique	2
Montpellier	25
Nancy-Metz	37
Nantes	110
Nice	36
Orléans-Tours	10
Paris	130
Poitiers	25
Reims	5
Rennes	150
Réunion	5
Rouen	38
Strasbourg	10
Toulouse	45
Versailles	110
Nouvelle-Calédonie	10
Polynésie française	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 720</b>



# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATIONS

NOR : MENI0501367A

ARRÊTÉ DU 27-6-2005  
JO DU 30-6-2005

MEN  
IG

## Commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe à pourvoir

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 27 juin 2005, sont nommés aux commissions

chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe à pourvoir et d'apprécier le niveau et les responsabilités exercées par certains candidats les personnes dont les noms suivent :

- M. Roland Debbasch, directeur de l'enseignement scolaire, en remplacement de M. Patrick Gérard ;
- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants, en remplacement de M. Paul Desneuf.

## NOMINATIONS

NOR : MENI0501409A

ARRÊTÉ DU 5-7-2005

MEN  
IG

## Correspondants académiques

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 5 ; arrêtés des 2-8-2002, 19-9-2002, 23-1-2003, 18-7-2003 et 21-7-2004*

**Article 1** - Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale dont les noms suivent, sont désignés en qualité de correspondants académiques, à compter du 1er septembre 2005 et pour une durée de trois ans renouvelable, pour les académies ci-après énumérées :

- Créteil : M. Claude Boichot en remplacement de M. Dominique Rojat ;
- Lyon : M. Dominique Rojat, en remplacement de M. Jean-Louis Poirier ;
- Reims : Mme Brigitte Doriath, en remplacement de M. Vincent Maestracci ;
- Rennes : M. Jean-Louis Poirier, en rempla-

ment de M. François Le Goff ;

- Versailles : M. Pierre Polivka, en remplacement de M. Jean-Louis Nembrini.

**Article 2** - Sont renouvelés dans leurs fonctions de correspondant académique pour les académies ci-après indiquées, à compter du 1er septembre 2005 et pour une durée de trois ans, les inspecteurs généraux de l'éducation nationale dont les noms suivent :

- Amiens : M. Laurent Wirth ;
- Grenoble : M. Rémy Jost ;
- Strasbourg : M. Francis Goullier ;
- territoires d'outre-mer : M. Bernard Simler.

**Article 3** - M. François Le Goff, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé à compter du 1er janvier 2006 et pour une durée de 3 ans renouvelable, en qualité de correspondant académique pour l'académie de la Guadeloupe et pour l'académie de la Martinique, en rempla-

cement de M. Jean-Pierre Obin.

**Article 4** - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 5 juillet 2005

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

**ADMISSION  
À LA RETRAITE**

**NOR** : MENI0501323A

ARRÊTÉ DU 21-6-2005  
JO DU 6-7-2005

MEN  
IG

**GEN**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 juin 2005, M. Yves

Bottin, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er septembre 2006.

**ADMISSION  
À LA RETRAITE**

**NOR** : MENI0501324A

ARRÊTÉ DU 21-6-2005  
JO DU 6-7-2005

MEN  
IG

**GEN**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 juin 2005, M. Dominique

Roux, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 2 octobre 2006.

**ADMISSION  
À LA RETRAITE**

**NOR** : MENI0501325A

ARRÊTÉ DU 21-6-2005  
JO DU 6-7-2005

MEN  
IG

**GEN**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 juin 2005, Mme Gisèle

Dessieux, inspectrice générale de l'éducation nationale, est admise par ancienneté d'âge et de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er septembre 2006.

**NOMINATION**

**NOR** : MEND0501432A

ARRÊTÉ DU 6-7-2005

MEN  
DE A2

**D** **AFPIC de l'académie  
de Nantes**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 juillet 2005, le poste de DAFCO étant transformé en poste de DAFPIC, il est mis fin aux fonctions de délégué académique à la formation continue (DAFCO) de l'académie de Rouen de

M. Jean-Pierre Collignon, inspecteur de l'éducation nationale, à compter du 1er septembre 2005. M. Jean-Pierre Collignon, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, précédemment délégué académique à la formation continue de l'académie de Rouen, est nommé délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) de l'académie de Rouen, à compter du 1er septembre 2005.

**LISTE  
D'APTITUDE**

**NOR** : MEND0501443A

ARRÊTÉ DU 7-7-2005

MEN  
DE B2

**A** **ccès au corps des IA-IPR -  
année 2005**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation natio-

nale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 juillet 2005, sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédago-

giques régionaux au titre de l'année 2005, les inspecteurs de l'éducation nationale hors classe ci-dessous désignés dans l'ordre de mérite :

### Liste principale

#### Administration et vie scolaires

- Mme Michèle Jarraud ;
- M. Éric Dupuy ;

- Mme Marie-Claude Tasse ;
- Mme Maryannick Malicot ;
- M. Moïse Soreze ;
- Mme Danielle Rembault.

#### Lettres

- M. Jacques Dochez.

#### Sciences et techniques industrielles

- M. Pierre Ivarra.

<b>NOMINATIONS</b>	<b>NOR</b> : MEND0501442A	<b>ARRÊTÉ DU</b> 6-7-2005	<b>MEN DE</b> B3
--------------------	---------------------------	---------------------------	------------------

## CAPN des personnels de direction

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-2-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2001-1174 du 11-12-2001 ; A. du 21-2-2003 mod. par arrêtés du 23-4-2003, du 14-10-2003, du 20-7-2004, du 8-9-2004 et du 26-1-2005*

**Article 1** - Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 21 février 2003 modifié par les arrêtés du 23 avril 2003, du 14 octobre 2003, du 20 juillet 2004, du 8 septembre 2004 et du 26 janvier 2005 sont **modifiées** pour les représentants du personnel comme suit :

### 1ère classe

#### Représentants titulaires

**Au lieu de** : M. Gadras, proviseur du lycée professionnel Les Côtes de Villebon à Meudon-la-Forêt (92360),

**lire** : M. Durand, proviseur du lycée professionnel Robert Buron à LavaL (53000).

#### Représentants suppléants

**Au lieu de** : M. Durand, proviseur du lycée professionnel Robert Buron à Laval (53000),  
**lire** : M. Lecomte, principal du collège Camille Reymond à Château-Arnoux-Saint-Auban (04160).

Le reste sans changement.

**Article 2** - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 juillet 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le chef de service de la direction de l'encadrement  
Claude LECOMPTE

<b>NOMINATIONS</b>	<b>NOR</b> : MENF0501457A	<b>ARRÊTÉ DU</b> 7-7-2005	<b>MEN DAF</b> C1
--------------------	---------------------------	---------------------------	-------------------

## C Comité technique paritaire central institué auprès du directeur du CNOUS

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 juillet 2005, l'arrêté du 24 mars 2005 est **modifié** comme suit :

I - M. Jean-Dominique Lafay, directeur du CNOUS est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Jacques Soulas.

II - **Au lieu de** : "Mme Catherine Miaux, directrice du CROUS d'Orléans-Tours", **lire** : "Mme Catherine Miaux, directrice du CROUS de Poitiers".

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0501431V**

**AVIS DU 7-7-2005**

**MEN  
DE A2**

## **A-DSDEN du Val-d'Oise (académie de Versailles)**

■ Le poste d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) du Val-d'Oise (académie de Versailles) est susceptible d'être prochainement vacant. Ce poste appartient à la 2ème catégorie et une NBI de 100 points lui correspond.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site internet : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Il est demandé aux candidats de présenter une candidature spécifique pour ce poste même s'ils sont déjà inscrits dans le cadre du mouvement des IA-DSDEN et IA adjoints de l'année 2005. Les conditions d'accès au poste d'IA-DSDEN sont précisées dans les décrets du 18 juillet 1990 et du 18 juin 2001 et dans l'arrêté du 7 juin 2004. Elles concernent plus particulièrement : les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, les inspecteurs d'académie adjoints, les inspecteurs

d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les administrateurs civils.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon ou de nomination, devront être transmises, sous couvert hiérarchique, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07, télécopie 01 55 55 16 70, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O.

Un double des candidatures devra être expédié directement à M. le recteur de l'académie de Versailles.

Un curriculum vitae devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé (IA-DSDEN du Val-d'Oise), ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0501437V**

**AVIS DU 8-7-2005**

**MEN  
DE A2**

## **DAET, adjoint au DAFPIC de l'académie de Rouen**

■ Le poste de délégué académique aux enseignements techniques (DAET), adjoint au délégué académique à la formation professionnelle

initiale et continue (DAFPIC) de l'académie de Rouen sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Ce poste requiert une très bonne connaissance du système éducatif et particulièrement de la formation professionnelle initiale et continue.

Dans la logique de l'organisation académique, l'adjoint au DAFPIC sera amené à assurer des missions particulières telles que la mise en place de lycées des métiers, le développement des coopérations technologiques dans le cadre du contrat de plan État-région. Il sera également responsable de l'animation de la mission école-entreprise et du pilotage de divers partenariats. Conseiller du recteur, il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique sous l'autorité directe du DAFPIC.

Ce poste est ouvert principalement aux personnels titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,

doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Rouen, 25, rue Fontenelle, 76037 Rouen cedex 1.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0501417V**

**AVIS DU 5-7-2005**

**MEN  
DE A2**

## **CSAIO de l'académie de Caen**

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Caen sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Le CSAIO conseille le recteur pour l'élaboration des orientations académiques relatives au domaine de l'information et de l'orientation.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique,

revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Caen (rectorat, 169, rue Caponière, BP 6184, 14061 Caen cedex) et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Mame-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MEND0501416V

**AVIS DU 5-7-2005**

**MEN  
DE A2**

## CSAIO de l'académie de Lille

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Lille sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Le CSAIO conseille le recteur pour l'élaboration des orientations académiques relatives au domaine de l'information et de l'orientation.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,

doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Lille (secrétariat général 20, rue Saint-Jacques, BP 709, 59033 Lille cedex) et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MEND0501418V

**AVIS DU 5-7-2005**

**MEN  
DE A2**

## CSAIO de l'académie de Rouen

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Rouen est susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2005.

Le CSAIO conseille le recteur pour l'élaboration des orientations académiques relatives au domaine de l'information et de l'orientation.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique,

revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Rouen (rectorat, 25, rue de Fontenelle, 76037 Rouen cedex) et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501419V

AVIS DU 6-7-2005

MEN  
DE A2

## Agent comptable de l'École pratique des hautes études

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'École pratique des hautes études (EPHE) est susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2005.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

Cet emploi relève du groupe II des postes d'agent comptable. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et bénéficie d'une NBI de 40 points. Il est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,

doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07. Un double des candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'EPHE, 46, rue de Lille, 75007 Paris, tél. 01 53 63 61 40.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2sup@education.gouv.fr](mailto:de-a2sup@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leurs fonctions, leur affectation, leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

**VACANCE  
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501430V

AVIS DU 7-7-2005

MEN  
DE A2

## Agent comptable de l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II)

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

Cet emploi relève du groupe I des emplois d'agent comptable et est doté de l'échelonnement indiciaire de 642 à 985 brut. Il comporte une NBI de 40 points.

Cet emploi est ouvert :

- aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant atteint au moins l'indice brut 821 ;

- aux agents comptables déjà en fonction depuis au moins quatre ans dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à M. le professeur Yvon Berland, président de l'université de la Méditerranée, Jardin du Pharo, 58, boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07, tél. 04 91 39 65 01, fax 04 91 52 91 03, mél. : [yvon.berland@univmed.fr](mailto:yvon.berland@univmed.fr)

Un curriculum vitae devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, leur grade, leur échelon ainsi que leurs fonctions et affectation.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr>).

**VACANCES  
DE POSTES**

NOR : MENF0501456V

AVIS DU 8-7-2005

MEN  
DAF A4

**P**ostes au CNDP, dans les CRDP  
et les CDDP

■ Trente emplois sont déclarés vacants au Centre national de documentation pédagogique (CNDP), dans les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et les centres départementaux de documentation pédagogique (CDDP).

Ces postes sont à pourvoir au 1er septembre 2005.

Les fiches de postes sont consultables sur le site du CNDP à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/> et sur les sites de tous les CRDP concernés par cet avis de publication.

**Cinq postes sont à pourvoir au CNDP :**

- à Montrouge (92) et à Chasseneuil-du-Poitou (86) : conseiller (ère) musique du département des enseignements artistiques, de l'éducation artistique et de l'action culturelle ; chargé de mission pour les enseignements technologiques et professionnels ;
- à Montrouge (92) : chef du département des enseignements artistiques, de l'éducation artistique et de l'action culturelle ; responsable des éditions audiovisuelles pédagogiques ;
- à Chasseneuil-du-Poitou : chargé de mission dans le domaine des ressources juridiques et administratives.

**Douze postes de personnels enseignants dans les CRDP sont déclarés vacants :**

- CRDP de Grenoble : responsable commercial ;
- CRDP de la Guadeloupe : responsable de la médiathèque ;
- CRDP de Haute-Normandie (Mont-Saint-Aignan) : adjoint au responsable de la médiathèque ;
- CRDP de Limoges : producteur-réalisateur

audiovisuel multimédia ;

- CRDP de Lyon : responsable du département "Production-édition-vente" ;
- CRDP de Midi-Pyrénées (Toulouse) : adjoint au directeur du CRDP ;
- CRDP de Montpellier : gestion, animation, promotion et suivi de l'action commerciale ;
- CRDP de Poitiers : adjoint à la division "Relations pédagogiques" ;
- CRDP de Reims : adjoint au responsable éditorial ;
- CRDP de la Réunion : responsable commercial ;
- CRDP de Strasbourg : responsable de l'action commerciale ; professeur d'allemand qui participera à la définition des programmes d'actions du CRDP accompagnant la politique régionale des langues vivantes.

**Treize postes sont déclarés vacants dans les CDDP :**

- 7 postes de directeurs des CDDP : Ariège (Foix), Corrèze (Tulle), Haut-Rhin (Colmar), Haute-Marne (Chaumont), Loire (Saint-Étienne), Lot (Cahors), Sarthe (Le Mans) ;
- CDDP des Alpes-Maritimes (Nice) : certifié de documentation ;
- CDDP du Haut-Rhin (Colmar) : responsable de la médiathèque ;
- CDDP du Maine-et-Loire (Angers) : responsable TICE ;
- CDDP du Nord (Lille) : collaborateur du responsable de la médiathèque ;
- CDDP de Saône-et-Loire (Macon) : certifié de documentation ;
- CDDP de la Vendée (La Roche-sur-Yon) : gestion, organisation et animation du pôle ressources.



VACANCE  
DE POSTE

NOR : MEND0501375V

AVIS DU 1-7-2005

MEN  
DE B3

## Directeur des enseignements à l'Institut national de jeunes sourds de Paris

■ L'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Paris, établissement public de l'État relevant du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, recrute pour la rentrée prochaine, par voie de détachement un directeur des enseignements.

### Cadre statutaire

Dans le cadre du décret n° 93-293 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général des INJS, cette candidature s'adresse soit :

- aux professeurs d'enseignement général des INJS ;
- aux fonctionnaires détachés dans ce corps justifiant en cette qualité de cinq années de services effectifs et ayant atteint le 7ème échelon de la classe normale ;
- aux membres du corps des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale, appartenant à la seconde classe de ce corps et justifiant de cinq années de services effectifs dans ce corps.

Le directeur des enseignements est nommé par arrêté ministériel pour une période de 5 ans, renouvelable une fois.

Grille indiciaire : 587 à 966 brut (7ème échelon des professeurs hors classe).

Le régime indemnitaire, fixé par le décret n° 95-1094 du 10 octobre 1995 est de 2 744 euros par an.

### Missions de l'établissement où se situe l'emploi

L'institut assure une mission d'éducation et d'enseignement spécialisés s'adressant à des enfants et adolescents handicapés par une déficience auditive :

- soit au sein de l'établissement ;
  - soit en intégration en milieu ordinaire par un accompagnement et un soutien pédagogique.
- L'institut assure cette mission à différents niveaux : préélémentaire, élémentaire et secondaire (6ème à terminale).

Plusieurs formations professionnelles (CAP-BEP), sont assurées au sein de l'établissement : métiers du bâtiment, métiers de la communication et des industries graphiques, horticulture, coiffure, tailleur, prothèse dentaire.

Les formations générales, technologiques (bac S, ES, L, STI, STT, BT) ou professionnelles sont assurées en intégration.

### Caractéristiques de l'emploi

Sous l'autorité du directeur de l'INJS, le directeur des enseignements est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de l'animation du service pédagogique de l'établissement à différents niveaux :

- en participant à l'évaluation professionnelle de ses collaborateurs ;
- en travaillant en étroite collaboration avec les cadres techniques de l'établissement (conseillers techniques d'éducation spécialisée, assistante sociale, équipe médicale et paramédicale ...) ;
- en étant un interlocuteur privilégié des parents pour tout ce qui concerne la déficience et les difficultés inhérentes au handicap ;
- en veillant à la mise en œuvre des projets personnalisés .
- en étant le garant du projet de communication inscrit dans le projet personnalisé du jeune accueilli.

Les missions spécifiques des directeurs des enseignements sont :

- l'organisation des enseignements (application des programmes et directives des ministères chargés de l'éducation nationale et des affaires sociales) ;
- l'animation de l'ensemble du secteur pédagogique (de la maternelle à la terminale) ;
- l'élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs en concertation avec les équipes enseignantes ;
- l'organisation des évaluations des élèves et des procédures d'orientation ;
- la tenue régulière des conseils de classe ;
- le suivi de la pertinence et de la cohérence des différentes méthodes, techniques et didactiques utilisées dans l'établissement en s'appuyant sur

les professeurs principaux et les enseignants expérimentés ;

- une contribution à la formation initiale et continue des enseignants ;
- la coordination et l'animation de l'équipe des tuteurs pédagogiques ;
- l'animation des actions d'intégration scolaire ;
- la responsabilité des activités de rééducation de la parole et du langage.

Il participe aux décisions concernant l'admission des élèves.

#### **Profil souhaité**

- sens de l'organisation et aptitude au travail en équipe et à la gestion de projet ;
- capacité d'adaptation à la diversité des situations ;

- grande disponibilité ;
- capacité de travail.

#### **Contacts**

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis aux enseignants candidats par Mme Muriel Le Jeune, directrice de l'INJS de Paris, 254, rue St Jacques, 75005 Paris, tél. 01 53 73 14 39.

Les candidatures adressées à Mme la directrice de l'INJS de Paris sont à formuler **dans un délai de quinze jours** à compter de la présente publication.

Un double des candidatures sera adressé au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau DE B3.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0501433V**

**AVIS DU 6-7-2005**

**MEN  
DE B3**

## **P**rovisseur adjoint de la clinique médicale et pédagogique Édouard Rist (Paris 16ème)

■ Le poste de proviseur adjoint de la clinique médicale et pédagogique Édouard Rist (Paris 16ème), établissement de la Fondation santé des étudiants de France, partenaire de l'éducation nationale, sera vacant au 1er septembre 2005. Le proviseur adjoint assure les fonctions de directeur des études de l'annexe pédagogique du lycée Claude Bernard, intégrée au sein d'un établissement hospitalier ; sa mission s'exerce par délégation du chef d'établissement de rattachement, en étroite collaboration avec le directeur médical et en liaison avec le directeur de l'établissement hospitalier.

La Fondation santé des étudiants de France a pour objet principal le développement et la gestion d'établissements de santé, dans le cadre d'une vocation très spécifique : la mise en place d'une double prise en charge soins et études. Dans les établissements sont dispensés des soins de psychiatrie, de médecine physique et réadaptation ainsi que des soins de suite au profit de patients qui sont prioritairement des adolescents et des jeunes adultes (13-25 ans) scolarisables.

La clinique médicale et pédagogique Édouard Rist est un établissement accueillant de jeunes patients en hospitalisation à temps plein ou en hospitalisation de jour (186 lits et places) dans les disciplines médicales suivantes :

- médecine de suite de l'adolescent (onco-hématologie, médecine interne) ;
- médecine physique et réadaptation (rééducation neurologique, rééducation traumatologique) ;
- pneumopathie, réhabilitation respiratoire et assistance ventilatoire ;
- médecine interne néphrologie ;
- hémodialyse.

Une équipe de psychiatres et psychologues, ainsi que les membres du pôle socio-éducatif (éducateurs et animateurs) participent à la prise en charge des patients.

Des activités culturelles et de loisirs sont proposées dans des espaces (bibliothèque, ateliers poterie, chant, écriture, cuisine...), investis comme des lieux de vie entre les périodes de soins et les études.

Une prise en charge individualisée est mise en place pour préparer la sortie : construction d'un projet socio-professionnel, mise en relation avec des professionnels du social.

### Enseignements assurés dans l'établissement

Enseignement élémentaire et spécialisé ; collège ; lycée d'enseignement général ; lycée technologique et professionnel (tertiaire) ; suivi post-bac.

Structures spécifiques : classes de rescolarisation (niveau collège) ; classes préprofessionnelles ; accueil "projet-jeunes" ; prise en charge pédagogique des cérébrolésés.

Après un temps d'évaluation et de bilan, chaque jeune patient accueilli à la clinique fait l'objet d'un projet thérapeutique, pédagogique et éducatif personnalisé élaboré conjointement par les équipes enseignantes et soignantes.

### Qualités particulières requises

Le proviseur adjoint, étant chargé de développer une pédagogie de parcours personnalisé articulé au protocole médical de chaque jeune, la fonction de directeur des études requiert des qualités relationnelles affirmées, des aptitudes à l'innovation pédagogique et éducative ainsi que des compétences liées à la maîtrise des organisations complexes.

- Elle requiert des compétences d'animation d'une équipe enseignante composée d'une trentaine de personnes et d'entretenir des relations régulières avec le lycée dont dépend l'annexe pédagogique de la clinique.

- Elle nécessite une solide connaissance des composantes du système éducatif, des textes définissant les orientations nationales et académiques des différents ordres et niveaux d'enseignement et, en particulier, ceux concernant la maladie et le handicap ; elle impose également de se documenter régulièrement sur les liens entre certaines pathologies et les aptitudes aux acquisitions scolaires.

- Elle exige un sens du travail en équipe avec des acteurs divers n'appartenant pas seule-

ment au secteur professionnel de l'éducation et des compétences pour nouer et développer des partenariats variés, institutionnels ou non, concernant aussi bien la sphère privée que publique.

- Elle suppose des capacités à définir des axes stratégiques pour l'annexe, à impulser une dynamique de projet particulièrement centrée sur l'élève et à faire évoluer les approches pédagogiques en fonction des publics accueillis dans les établissements hospitaliers, des orientations du ministère de la santé et de celles du ministère de l'éducation nationale en matière d'enseignement et d'intégration pour les jeunes malades.

- Elle conduit à faire effectuer un suivi individualisé des élèves, à réaliser des évaluations régulières et à rendre compte de l'action conduite aux instances de direction de la Fondation comme aux responsables de l'éducation nationale concernés.

Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en trois exemplaires et adressés, **avant le 15 septembre 2005** :

1) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris ;

2) à M. le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, groupe EVS, à l'attention de M. Valadas Michel, inspecteur général de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;

3) à M. le président, Fondation santé des étudiants de France, BP 147, 75664 Paris cedex 14. Tout renseignement pourra être obtenu auprès de M. le directeur de la pédagogie, Fondation santé des étudiants de France, BP 147, 75664 Paris cedex 14, tél. 01 45 89 43 39.